

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 29 juin 2023

Loi de programmation militaire Notre groupe a obtenu des avancées significatives en faveur de nos forces armées et de la sécurité des Français

Les sénatrices et sénateurs du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain (SER) ont voté en faveur de la nouvelle loi de programmation militaire (LPM). S'ils regrettent que le texte manque de vision stratégique, ils se félicitent d'avoir obtenu des améliorations significatives et sont déterminés à défendre ces avancées en commission mixte paritaire.

Ce quinzième projet de loi de programmation militaire est examiné dans un contexte géopolitique dégradé, notamment avec le retour de la guerre en Europe. Ce contexte aurait mérité une LPM élaborée en lien étroit avec le Parlement pour permettre un véritable débat démocratique.

Le groupe SER regrette que l'enveloppe de 413 milliards d'euros annoncée par le Gouvernement ne soit qu'un affichage, dans la mesure où 100 milliards d'euros proviennent de la précédente LPM et où l'inflation devrait peser plus de 30 milliards d'euros.

Lors de l'examen du texte, les sénatrices et sénateurs du groupe SER ont obtenu des avancées significatives sur ce projet de loi. En particulier :

- l'inscription des grands principes de la politique de défense de la France dans le corps de la loi ;
- la sécurisation de l'enveloppe et de la trajectoire budgétaire avec un effort en début de programmation ;
- l'instauration d'un contrôle *a posteriori* sur les exportations d'armements ;
- l'élaboration d'un *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* avant la prochaine LPM ;
- une trajectoire claire pour la révision des grilles indiciaires des militaires ;
- la transmission d'un bilan de la LPM 2019-2023 au Parlement avant l'examen du PLF pour 2024 ;
- la sécurisation de l'exclusion d'un financement d'une généralisation du SNU par le budget des armées et un bilan sur l'expérimentation en cours avant le 1^{er} octobre prochain ;
- une meilleure information du Parlement sur le soutien à l'Ukraine ;
- l'encadrement renforcé et proportionné de la lutte cyber ;
- une étude sur le coût et la viabilité du maintien en service du porte-avions Charles-de-Gaulle dans le bassin méditerranéen après 2040.

Les sénatrices et sénateurs du groupe SER s'attacheront à défendre ces avancées lors de l'examen de la LPM en commission mixte paritaire.

Chef de file :



Rachid Temal
Sénateur du Val d'Oise